



En France, deux délimitations des montagnes se superposent :

- les zones de montagne (dédiées à l'agriculture au titre de l'ICHN - Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel)
- les zones de massif, périmètre uniquement français, au titre de la Loi montagne.

Le massif englobe non seulement les montagnes mais aussi le piémont voire les plaines.
Cet élargissement veut prendre en compte les interactions et échanges entre plaines et montagnes afin de rendre plus pertinents certains projets d'aménagement du territoire.

Légende :

-  Zone de montagne
-  Zone de massif